

BULLETIN DE DEUXIEME SECONDAIRE (2° sec)

Chers parents, chers élèves,

Toutes les informations concernant l'évaluation se trouvent mentionnées dans le règlement des études du journal de classe. Néanmoins, vous trouverez ci-dessous une synthèse permettant une lecture aisée du bulletin de votre enfant.

- Pour la plupart des cours, vous recevrez un bulletin détaillé sur 100 points, aux cinq périodes suivantes : Toussaint (P1), Noël (P2 et Bilan 1), début Mars (P3), Mi-Mai (P4) et Juin (bilan 2).
- Un bulletin supplémentaire pourra aussi être envisagé en janvier, dans le cas de récupérations (RECUP). Les nouvelles notes obtenues s'additionneront au total de l'année.
- Un bulletin récapitulatif reprenant les notes, sur 100 points, sera remis aux différentes périodes précédentes et un rapport de compétences sera joint à Noël et en fin d'année.
Attention, toutes les périodes ne sont pas équivalentes puisque l'importance de la matière à étudier est différente. Cette pondération relative est indiquée en quatrième ligne du tableau ci-dessous. Concrètement, Le « BILAN 2 » concernant toutes les branches hors épreuves externes (cfr ci-dessous), revêt un caractère TROIS fois plus important (= 300 points) que « P1 », « P2 », « Bilan 1 », « RECUP », « P3 » et « P4 » (= 100 points).
- Fin juin, en remplacement des bilans proposés par notre institut, des épreuves externes communes sont imposées pour certaines branches au terme du premier degré de l'enseignement secondaire ; elles sont simultanées dans toutes les écoles et portent sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Les questions, les consignes de passation et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves. Le conseil de classe doit considérer que les élèves qui obtiennent au moins 50% à l'épreuve maîtrisent les compétences attendues pour la discipline concernée.

Toussaint	Noël		Janvier	Mars	Mai	Juin
P1	P2	BILAN 1	RECUP	P3	P4	BILAN 2
100	100	100	100	100	100	100
X 1	X 1	X 1	X 1	X 1	X 1	X 3

- Les critères de passage à l'année suivante se fondent sur le nombre d'heures d'échecs, sur le résultat global et sur les éléments mentionnés dans le règlement des études (cfr journal de classe).
- Le Conseil de classe prend ses décisions de réussite ou d'échec en juin. **Il n'y a donc pas d'examen de passage.** Néanmoins, malgré la réussite globale, le Conseil peut exiger la présentation d'un travail et d'un test fin août, dans les matières où les acquis ne sont pas suffisamment maîtrisés pour aborder valablement l'année ultérieure.

Pour conclure, il nous semble primordial de rappeler que chaque élève doit intégrer toutes ces données dans son projet personnel de réussite et en tirer les conclusions pratiques : importance du **travail quotidien** et nécessité de maîtriser en juin les **connaissances et les compétences** dans TOUTES les matières.

Chers élèves, vous êtes les premiers artisans de votre propre réussite !

Merci de votre confiance.

La Direction.